



**Le président-directeur**

**DECISION DFJM/Delacroix /2017/43 DU PRESIDENT DIRECTEUR PORTANT  
NOMINATION D'UN REGISSEUR DE RECETTES ET D'AVANCES**

Le Président-directeur de l'établissement public du musée du Louvre

Vu la décision du Président-directeur de l'établissement public du musée du Louvre n° 1<sup>er</sup> janvier 2004 portant institution d'une régie de recettes et d'avances auprès du musée nationale Eugène Delacroix.

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié, relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 1992 modifié, relatif aux conditions dans lesquelles les directeurs d'établissements publics nationaux peuvent instituer des régies d'avances et des régies de recettes ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993, modifié, relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

Vu l'instruction n° 05-042-M9-R du 30 septembre 2005 relative aux régies de recettes et régies d'avances des établissements publics nationaux et des établissements publics locaux d'enseignement ;

Vu la décision du 1<sup>er</sup> janvier 2004 portant création d'une régie de recettes et d'avances auprès de l'établissement public du musée du Louvre au musée national Eugène Delacroix.



**Le président-directeur**

## **DECIDE**

### **Article 1.**

Madame Anaïs ROGUIER est nommée régisseur de la régie de recettes et d'avances du musée national Eugène Delacroix à compter de ce jour, avec pour mission de recouvrer exclusivement les recettes et de payer exclusivement les dépenses énumérées dans la décision créant la régie.

### **Article 2.**

Madame Anaïs ROGUIER est astreinte à constituer un cautionnement de 3 800 € trois mille huit cents euros avant d'entrer en fonction.

### **Article 3.**

Madame Anaïs ROGUIER percevra une indemnité de responsabilité annuelle d'un montant de 320 € (trois cent vingt euros), conformément à la réglementation en vigueur.

### **Article 4.**

Le régisseur est personnellement et pécuniairement responsable de la garde et de la conservation des fonds et valeurs qu'il recueille ou qui lui sont avancés par l'agent comptable, du maniement des fonds et des mouvements du compte de disponibilités, de la conservation des pièces justificatives ainsi que de la tenue de la comptabilité des opérations.

### **Article 5.**

Le régisseur ne doit pas payer de dépenses relatives à des charges autres que celles énumérées dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et pénales prévues par les textes en vigueur.

**Article 6.**

Le régisseur est tenu de présenter ses registres comptables, fonds et justificatifs de stock aux agents de contrôle qualifiés.

**Article 7.**

Le régisseur est tenu d'appliquer les dispositions de l'instruction codificatrice du 30 septembre 2005 relative aux régies de recettes et régies d'avances des établissements publics nationaux et des établissements publics locaux d'enseignement.

**Article 8.**

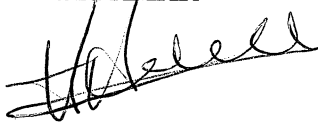
Cette décision annule et remplace la décision du 1<sup>er</sup> janvier 2004 portant nomination d'un régisseur de recettes et d'avances auprès du musée national Eugène Delacroix.

**Article 9.**

L'administrateur général du musée du Louvre est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet du Musée du Louvre.

Fait à Paris, le 5/12/2017

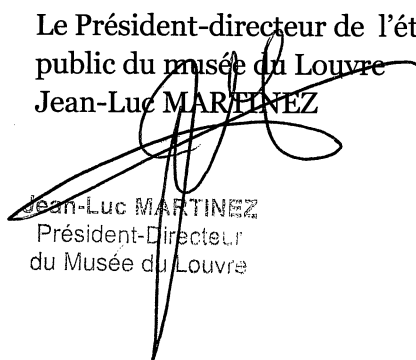
L'agent comptable de l'établissement public  
du musée du Louvre  
Jean-Fernand AMAR



Le régisseur  
Anaïs ROQUIER



Le Président-directeur de l'établissement  
public du musée du Louvre  
Jean-Luc MARTINEZ



Jean-Luc MARTINEZ  
Président-Directeur  
du Musée du Louvre